

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/07/2024 - 3471 - 2001 B 00181 - 438 223 273 - 5 AXES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 5 AXES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZA LA HORSIERE 13870 ROGNONAS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 8 2 2 3 2 7 3 0 0 0 2 2		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 164	AK	2 398	765
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	324 448	AS	280 379	44 068
		Autres immobilisations corporelles	AT	142 312	AU	113 135	29 177
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CV		
		Autres participations	CU		BC		
		Créances rattachées à des participations	BB		BE		
Autres titres immobilisés		BD		BG			
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières*		BH	128	BI		128	
TOTAL (II)		BJ	470 053	BK	395 913	74 140	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	101 811	BM		101 811
		En cours de production de biens	BN	16 445	BO		16 445
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	88 625	BS		88 625
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	235 111	BY	1 485	233 626
		Autres créances (3)	BZ	1 451	CA		1 451
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	96 894	CG		96 894
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	10 529	CI		10 529
TOTAL (III)		CJ	550 869	CK	1 485	549 384	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 020 922	1A	397 398	623 524	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 5 AXESNéant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 000</u>)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	206 880
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 511
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	167 169
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	13 409
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	92 732
	Dettes fiscales et sociales	DY	110 822
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	384 132
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	623 524
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	275 570
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SARL 5 AXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 623 525 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 511 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

REGLES ET METHODES COMPTABLES

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 164			3 164
Immobilisations incorporelles	3 164			3 164
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	296 659	27 789		324 448
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 433	2 204		55 637
- Matériel de transport	26 800			26 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 591	619	28 334	59 875
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	464 483	30 612	28 334	466 761
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	129			129
Immobilisations financières	129			129
ACTIF IMMOBILISE	467 776	30 612	28 334	470 054

rk

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 612		30 612
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		30 612		30 612
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		28 334		28 334
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		28 334		28 334

Amortissements des immobilisations

NOTES SUR LE BILAN

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 343	1 055		2 398
Immobilisations incorporelles	1 343	1 055		2 398
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 159	12 221		280 380
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 338	4 149		40 486
- Matériel de transport	16 847	3 410		20 257
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 104	4 622	28 334	52 392
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	397 446	24 403	28 334	393 515
ACTIF IMMOBILISE	398 790	25 458	28 334	395 913

rf

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 247 222 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	129		129
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	235 112	235 112	
Autres	1 452	1 452	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 530	10 530	
Total	247 222	247 093	129
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 384 133 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4	4		
- à plus de 1 an à l'origine	167 166	58 603	108 563	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	84	84		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 732	92 732		
Dettes fiscales et sociales	110 822	110 822		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 326	13 326		
Produits constatés d'avance				
Total	384 133	275 570	108 563	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	61 244			
(**) Dont envers les associés	13 326			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 325 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs elect a payer	1 800
Frais généraux fact à rec	205
Honoraires fact à recevoir	3 996
Dettes provisionnées pour congés à	50 650
charges sociale sur congés payer	16 935
Taxe app A P	412
Total	73 998

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Stock approvisionnements	2 852		
charges constatées d avance cpa lea	395		
Locations mobilières p Avce	1 085		
ass pèriod d avance d avance	5 417		
Maintenance	780		
Total	10 530		

5 AXES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA La Horsière
13870 ROGNONAS
438 223 273 RCS TARASCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2024

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 21 511 euros de la manière suivante :

- 10 000 euros à titre de dividendes aux associés
Soit 10,00 euros par part
- le solde de 11 511 euros au compte " Autres Réserves "

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 010,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 4 990,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué dans le courant du mois de septembre 2024 et au plus tard le 27 septembre 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

VF

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est rejetée par l'associé présent.

RESOLUTION AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION (BIS)

L'Assemblée Générale, suite au rejet de la résolution précédente, décide souverainement d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 21 511 euros de la manière suivante :

- 21 511 euros au compte " Autres Réserves "

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur cette deuxième résolution (bis) du 26 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée par l'associé présent.

Certifié conforme
La Gérance

